

## Réunion d'information syndicale A&I – UNSA pour les services académiques (rectorat et DSDEN)

Rappel sur les possibilités existantes pour signaler des difficultés, problèmes professionnels, risques psychosociaux.

Il y a eu jusqu'à 40 personnes environ à cette réunion d'information syndicale, ce qui est positif. Elle devait faire le point sur les actualités, la rentrée dans les services et sur les difficultés signalées dans certains services.

Elle a finalement porté essentiellement sur ce dernier point.

L'UNSA rappelle en premier lieu qu'en cas de difficultés, de mal-être, de risques psychosociaux, il est fondamental de le signaler avec toutes les précisions utiles.

Il existe plusieurs moyens pour en faire état :

- Dans son service, auprès de son supérieur hiérarchique voire du chef de service
- Aux organisations syndicales, par courriel ou en nous sollicitant directement si vous connaissez le référent syndical dans votre structure.

Un rendez-vous pourra alors être convenu pour aborder ces difficultés et disposer de tous les éléments utiles.

Le cas échéant, les organisations syndicales conseillent et accompagnent également les agents en cas de démarches auprès de la hiérarchie pour faire état des problèmes rencontrés et rechercher les solutions voire revendiquer des changements.

### Registre de sécurité et santé :

Il y a désormais un registre de sécurité « papier » dans chaque structure (au rectorat, il se trouve au local de sécurité).

Ce document est consulté périodiquement, notamment par les membres du CHSCT (désormais appelée « formation spécialisée »)

Il existe également une version informatisée du registre de sécurité et santé, [accessible sur Arena](#) rubrique « enquêtes et pilotage » / « Prévention » / « Prévention et gestion des risques ».

Concernant les registres, des échanges sont prévus avec la direction pour savoir qui y a accès, les consulte, ou qui reçoit le signalement dans le cas du registre de santé et sécurité informatique. Ces destinataires seront peut-être à discuter.

Nous encourageons en tout cas à utiliser ces outils pour faire état de tout problème significatif. Ces registres sont par exemple couramment utilisés dans les EPLE, comme souligné lors de la réunion (présence du référent UNSA au CHSCT académique).

### Les personnels médicaux et sociaux

Il y a différents personnels du pôle médical qui peuvent être sollicités : psychologue, infirmière de prévention, assistantes sociales.

En cas de problèmes, de situation de mal-être, de conditions de travail dégradées, il faut impérativement utiliser ces outils (cela peut-être plusieurs à la fois ou au moins l'un d'entre eux) pour signaler et fournir alors toutes les précisions utiles à ses interlocuteurs. Celles-ci sont indispensables.

Comme indiqué lors de la réunion d'information, disposer de rumeurs, de propos rapportés ou imprécis ne permettent pas d'intervenir efficacement, d'autant que face à des situations pouvant être évolutives, il est nécessaire de pouvoir échanger à plusieurs reprises. Cela permet de vérifier si des problèmes ont évolué, si les solutions mises en œuvre sont efficaces, savoir ce qui continue à poser problème, etc.

**Rappel :** Les échanges avec les syndicats sont naturellement confidentiels, ce sont les faits, mais pas l'identité des agents, qui peuvent être portés à la connaissance de la direction, afin que des solutions soient trouvées, sauf accord des agents pour les citer.

L'UNSA est à la disposition de tout collègue qui souhaiterait faire état de problèmes.

#### Qui solliciter à l'UNSA :

Vos commissaires paritaires A&I - UNSA			Vos représentants A&I – UNSA au CSA SA
ADJAENES	SAENES	Attachés	Chrystel ANDRIEU (DSDEN 09) Laure LACROUX (DSDEN 12) Jordi LLORENS (Rectorat) Philippe BRAS (DSDEN 46) Marie-Linda ELLAYA (DSDEN 46)
Alain DULAC Mélanie LARROUY	Myriam AUDOUY-DINI Patricia BACCOU FORNER	Florence EL ALLAM Jordi LLORENS Christelle CASSAN Karine MANOUX	

#### Liste de diffusion A&I – UNSA des services académiques

Il existe une liste de diffusion A&I – UNSA à l'attention des collègues adhérents et sympathisants A&I – UNSA. Son utilisation est ponctuelle.

Elle a pour but de diffuser des informations et recueillir des signalements, les demandes et interrogations des collègues des services académiques de l'académie, notamment avant les réunions du comité social d'administration des services académiques (CSA-SA).

En effet, les syndicats ont la possibilité de demander à la direction d'ajouter des points à l'ordre du jour, ce dont nous ne nous privons pas.

Les informations et signalements des collègues sont pour cela importants.

Vous souhaitez réagir au sujet de l'un des points évoqués dans ce compte-rendu : n'hésitez pas à le faire à l'adresse : [aeti-toulouse@aeti-uns.org](mailto:aeti-toulouse@aeti-uns.org).

Vous êtes intéressé(e) pour recevoir les messages de cette liste : dites-le-nous à cette même adresse.

Une organisation syndicale a pour objectifs d'informer, accompagner, défendre les personnels, et de porter des revendications auprès de la direction, dans un esprit constructif. Sa force repose sur ses adhérents.

Vous adhérez à ces objectifs : rejoignez-nous : <https://www.aeti-uns.org/comment-adherer-au-syndicat-html>